

Compte rendu du Conseil d'école Séance du jeudi 10 novembre 2022

Le Conseil d'école s'est réuni le jeudi 10 novembre 2022 à 17h30 à la Mairie.

Présents : M. FAVIER, maire de Saint-Priest-des-Champs
M. GIRAUD, adjoint au maire de Saint-Priest-des-Champs
Mme DEBERNE, représentante suppléante des parents d'élèves
M BENTIN, représentant suppléant des parents d'élèves
Mme LASCIOUVE, DDEN
Mme GUÉNAULT, enseignante de la classe de cycles 2 et 3
Mme CROMARIAS, enseignante de la classe de cycles 1 et 2
Mme BOISNARD, enseignante de la classe de cycles 1 et 2 (complément de Mme Cromarias)

Excusés : M. CHEMINAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale
Mme ROSSIGNOL, pour le RASED
Mme GOUPIL, représentante des parents d'élèves
M GOSSELIN, représentant des parents d'élèves

Secrétaire de séance : Mme CROMARIAS, enseignante de la classe de cycles 1 et 2

L'ordre du jour:

- 1) *Rôle et règlement du Conseil d'école*
- 2) *Résultats des élections des représentants des parents d'élèves*
- 3) *Règlement intérieur de l'école*
- 4) *Protocole sanitaire*
- 5) *Évolution des effectifs*
- 6) *Informations sur l'organisation pédagogique*
- 7) *PPMS et sécurité à l'école*
- 8) *Projets et actions pour l'année scolaire 2022-2023*
- 9) *Coopérative scolaire*
- 10) *Travaux, aménagement et entretien dans l'école*
- 11) *Restauration scolaire: gestion des élèves, menus*

La directrice présente les différents membres du Conseil et les remercie de leur présence.

1) Rôle et règlement du Conseil d'école

Membres de droit :

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire,
- d'un conseiller municipal ou du président de l'intercommunalité,
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),
- et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

Membres supplémentaires :

Certaines personnes peuvent assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent. Ils n'ont pas le droit de vote.

Il s'agit notamment : des personnes chargées d'activités organisées par la commune, de l'équipe médicale scolaire, des assistantes sociales, de l'ATSEM, des suppléants des représentants d'élèves...

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la Circonscription peut également y assister.

Fonctionnement :

Le conseil d'école se réunit 3 fois par an et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves. L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil. Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché au panneau d'affichage extérieur de l'école.

Attributions :

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école, il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques et éducatives, la sécurité, les activités périscolaires, la restauration scolaire...)

2) Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre.

Une seule liste de 4 parents a été déposée.

Un meilleur taux de participation cette année : 64,52% contre 59 % l'année dernière, moins de bulletins nuls : 22,5 % des votants contre 38,8% l'an passé.

La liste a obtenu 100% des suffrages exprimés.

Les parents élus titulaires sont : Émilie Goupil, (mère de Méline en CE2) et Tristan Gosselin (père d'Élise en MS).

Les parents élus suppléants sont : Delphine Deberne, (mère de Louise en CM2) et Olivier Bentin (père de Rémi en MS et de Noé en CP).

La directrice remercie les candidat(e)s pour leur engagement et rappelle le rôle du représentant des parents d'élèves.

Dans les écoles, les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils accompagnent les familles et peuvent intervenir auprès des responsables pour évoquer un problème particulier, pour assurer une médiation à la demande des

parents concernés.

Ils prennent part aux conseils d'école.

Des représentants de parents d'élèves sont également présents dans d'autres instances de l'Éducation Nationale que cela soit à un niveau local ou national, par le biais des associations de parents d'élèves.

3) Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur s'appuie sur le règlement type des écoles du département du Puy de Dôme. Il y a quelques modifications cette année, notamment les horaires.

Le nouveau règlement est lu et adopté à l'unanimité lors de ce Conseil.

Il sera transmis aux familles qui devront le signer après en avoir pris connaissance. Un exemplaire sera également affiché dans l'école.

4) Protocole sanitaire

Le protocole sanitaire est affiché sur le panneau d'affichage de l'école, une flèche indique le niveau en cours.

Des détecteurs de CO2 ont été installés dans chaque salle de l'école, les enseignantes aèrent régulièrement les locaux. Le lavage des mains se fait à l'arrivée à l'école, avant la cantine et avant la sortie.

En cas de survenue d'un ou plusieurs cas positifs, un courrier est envoyé à chaque famille. Les enfants ayant été en contact avec ce ou ces cas positifs peuvent poursuivre les apprentissages à l'école. Ils doivent réaliser, deux jours après le dernier contact (J2) avec le cas confirmé, un autotest, un test antigénique ou un test PCR.

Si l'autotest ou le test est positif, les familles doivent en informer la directrice de l'école. L'enfant devra alors être isolé à domicile pour une durée de 7 jours. Cette durée pourra cependant être réduite si, à partir du 5ème jour, l'enfant réalise un test RT-PCR ou antigénique dont le résultat est négatif et s'il n'a aucun symptôme depuis 48 heures.

(Si un enfant a contracté la Covid-19 au cours des deux derniers mois, il n'y a pas d'obligation de réalisation d'un autotest ou d'un test.)

5) Évolution des effectifs

L'école, composée de deux classes, compte actuellement 42 élèves, un effectif stable.

La classe de cycles 1 et 2 est composée de 5 PS, 8 MS, 5 GS, et 5 CP soit 23 élèves (il n'y a pas d'élèves au CE1 cette année).

Celle de cycles 2 et 3, est composée de 6 CE2, 6 CM1 et 7 CM2, soit 19 élèves.

5 inscriptions sont prévues en PS pour l'an prochain.

6) Informations sur l'organisation pédagogique

L'école Primaire de St-Priest compte toujours deux classes.

Mme Valérie CROMARIAS, enseignante de la classe de cycles 1 et 2 (PS-MS-GS-CP-CE1) travaille cette année à 80% et est complétée chaque lundi par Marie Boissard.

Elle est accompagnée dans la classe de Mme Célia MOURDON, ATSEM.

Mme Sophie GUÉNAULT, enseignante de la classe de cycles 2 et 3 (CE2-CM1-CM2), est également directrice de l'école.

Deux élèves bénéficient de la présence d'une AESH à raison de 12 heures par semaine, un en MS et un en CE2. Un élève de MS est en attente de notification pour une aide humaine.

Les élèves ont classe 4 jours : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15 (nouveaux horaires depuis la rentrée de septembre 2022).

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- une aide au travail personnel
- une activité prévue par le projet d'école

Ces activités sont proposées aux parents qui doivent donner leur accord. A Saint-Priest, les APC ont lieu les mardis de 16h15 à 17h15 pour les deux classes. Depuis cette année, les directeurs d'école ne sont plus chargés d'effectuer cette aide.

7) PPMS et sécurité à l'école

La directrice explique le principe et l'utilité du PPMS : les risques majeurs auxquels l'école est exposée, la marche à suivre en cas d'alerte, le rôle de chacun.

Un exercice d'évacuation (alerte incendie) sera effectué le 29 novembre 2022.

En plus des exercices au sein de l'école, un exercice de validation du PPMS « attentat-intrusion » départemental sera certainement effectué dans le courant de l'année : exercice de confinement.

Le PPMS est présenté puis validé par les membres du Conseil.

Pour des raisons de sécurité, (liées aux dégâts causés par la grêle), le passage à la cantine par l'arrière de l'école est condamné et les élèves passent par devant. Des barrières de sécurité ont été installées afin de sécuriser leur passage.

8) Projets et actions pour l'année scolaire 2022-2023

■ Piscine : Tous les élèves de l'école, se rendent à la piscine, de la PS au CM2, les jeudis matin en périodes 2 et 3..

4 parents sont nouvellement agréés en natation (7 parents agréés en tout cette année).

Les enseignantes remercient les parents investis et rappellent la nécessité de leur participation. Les entrées sont payées par l'Association des parents d'élèves et le transport par la Commune.

■ Médiathèque : chaque classe se rendra à deux reprises à la médiathèque de Saint Eloy les Mines cette année.

Les dates prévues sont :

- vendredi 2 décembre et vendredi 10 mars pour la classe de PS, MS, GS et CP

- jeudi 16 mars et mardi 9 mai pour la classe de CE2, CM1, CM2

L'école envisage également de se rendre à l'exposition Micro-Folie à Saint-Eloy-les-Mines.

■ L'école prendra part au marché de Noël de la Commune, prévu le vendredi 16 décembre à partir de 17h sur la place. A cette occasion, les élèves vendront des objets fabriqués en classe. L'Association des Parents d'élèves tiendra une buvette.

■ Nous organiserons une fête de fin d'année, avec spectacle et kermesse, qui pourrait avoir lieu le vendredi 30 juin 2022 en soirée.

■ Un après-midi jeux de société à l'école est envisagé, les parents seront conviés.

■ Dans le cadre du projet jardin : 4 bacs potager sont actuellement en construction, ils seront très prochainement mis en place au fond de la cour en herbe.

■ La classe de CE2-CM1-CM2 est inscrite au projet Prouve-le.

■ Des sorties à la journée sont envisagées pour la fin d'année.

La classe des petits travaille cette année sur les petits animaux du jardin et effectuera des sorties sur ce thème.

Les enseignantes tiennent à remercier une nouvelle fois la Mairie et l'Association des Parents d'Élèves pour leur subventions et leur aide, qui leur permettent chaque année d'effectuer des sorties et de mener des projets avec les élèves.

■ La directrice ajoute deux derniers points :

- Les élèves de CP ont été soumis à des évaluations nationales en mathématiques et en français durant la première période. Les parents ont été informés des résultats de leur enfant et reçus par l'enseignante.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux enseignant(e)s de mieux connaître les capacités de leurs élèves afin de mieux adapter leurs enseignements aux besoins de chacun.

- *Prise en charge de la difficulté scolaire – le RASED :*

Les difficultés scolaires sont tout d'abord prises en charge par les enseignantes, chaque jour, dans leur classe : par une attention particulière portée aux élèves concernés, une adaptation du travail demandé, des exercices différents, des outils d'aide, un allègement de l'écrit, une reformulation des consignes ...

Des Aides Pédagogiques Complémentaires (APC) peuvent aussi être proposées aux élèves qui rencontrent des difficultés passagères sur des notions particulières.

Lorsque les difficultés persistent, qu'elles sont plus complexes, une demande est faite auprès du RASED, (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté).

Les membres du RASED interviennent en complémentarité des autres dispositifs d'aide dans l'école. Le RASED contribue à une triple mission : prévention, remédiation et communication.

L'école de Saint-Priest-des-Champs dépend du RASED Riom-Combrailles.

Cette année, pour notre secteur, deux postes sur trois sont pourvus :

- Pauline Vincent ayant obtenu une mutation, une nouvelle psychologue de l'Éducation Nationale a été nommée au 1er septembre
- Patricia Rossignol, enseignante spécialisée, prend en charge l'aide pédagogique.
- Le poste d'enseignant spécialisé dans l'aide relationnelle reste vacant.

Deux demandes sont en cours (ce1 et ce2).

9) Coopérative scolaire

Mme CROMARIAS est mandataire, Mme GUÉNAUT est signataire.

Les bénéfices réalisés lors du marché de Noël, des photos de classe et de la fête de fin d'année, permettent de financer des projets, choisis, en partie par les élèves.

Le solde des comptes de la coopérative scolaire s'élève actuellement à environ 2000 euros.

Un fonctionnement différent de la coopérative scolaire est envisagé : une participation financière volontaire de la part des familles plutôt que des bénéfices sur la vente des photos de classe ou le rachat d'un objet réalisé par un enfant.

Les parents élus se disent favorables.

10) Travaux, aménagement et entretien dans l'école

■ Des travaux ont été effectués depuis le dernier Conseil d'école :

- Remise en état de la classe des petits : sol, murs et plafonds ont été refaits suite aux dégâts de l'orage de grêle.

- Le contour du bac à sable a été rehaussé.

La Directrice remercie Monsieur le Maire pour ces travaux.

■ Avancement des travaux en cours :

- Les bac potager sont en cours de construction et seront très prochainement mis en place dans la cour arrière de l'école.

■ Avancement des aménagements de la cour et du champ:

Des discussions sont toujours en cours concernant l'installation de structures de jeux et sur le choix du lieu le plus adapté.

11) **Restauration scolaire : gestion des élève, menus**

Certaines familles semblent ne pas avoir compris le principe de la tarification solidaire.

La question de la gestion de la discipline, du bruit à la cantine a également été évoquée par certaines familles.

Monsieur le Maire souhaiterait que le responsable de la cantine explique aux enfants ce qu'ils vont manger : la provenance des aliments, comment lceux-ci ont été préparés, etc.

Il souhaiterait également que le compostage soit effectué correctement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

À Saint-Priest-des-Champs, le 8 novembre 2022

La Directrice,
Mme Guénault

Le Maire,
M. Favier

Les représentantes
des parents d'élèves,